

TRANSPORTS SCOLAIRES

2023 - 2024

DÈS LE 19 JUIN

Gardez votre carte Intercom
et renouvelez votre abonnement

RENSEIGNEMENT - INSCRIPTION - RENOUVELLEMENT

Auprès de la Mairie de votre commune, de l'Espace Mobilités
ou à la rubrique Actualités de notre site internet.

- DOSSIER À RENDRE AVANT LE 24 JUILLET 2023 -



INSCRIVEZ-VOUS
aux alertes SMS pour recevoir les
informations en temps réel en cas
d'intempérie, de retards importants



CETTE ANNÉE optez pour le
renouvellement automatique sur
www.bus-Intercom.com !
Abonnements 90-120-139 €



1 – Si votre enfant prend le bus à la rentrée 2023 pour la première fois, vous devrez établir une carte scolaire. Pour cela il vous suffit de vous rendre à l'Espace Mobilités Intercom à Sens avec le formulaire complété et les pièces justificatives (dossier disponible en téléchargement sur le site internet ou dans votre mairie).

2 – Si votre enfant possède déjà une carte scolaire Intercom, gardez-la et rechargez-la à partir du 19 juin pour la prochaine rentrée.

OPTEZ POUR LA MENSUALISATION PAR RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE AVEC VOTRE CARTE BANCAIRE.

Rendez-vous sur www.bus-intercom.com dans Achat en ligne.

1. Connectez-vous sur votre espace personnel.
2. Allez dans l'onglet « Boutique », choisissez l'abonnement scolaire de votre choix et suivez les instructions pour le paiement.
3. Une fois votre carte de paiement enregistrée et les conditions de ventes de l'abonnement validées vous acceptez d'être automatiquement prélevé chaque mois sur cette carte de la somme indiquée pour la durée du contrat. La première mensualité sera prélevée dans l'immédiat puis le 25 de chaque mois précédent le renouvellement de l'abonnement (Ex : Abonnement d'octobre 2023 -> prélèvement sur votre carte bancaire au 25/09/2023).
4. L'abonnement annuel scolaire est valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 en illimité sur l'ensemble des lignes du réseau Intercom et sur le service de réservation Cartobus même pendant les vacances scolaires !

À NOTER

Pour les abonnements à 120€, merci de nous faire parvenir par courrier à l'Espace Mobilités ou par mail (intercom@transdev.com) un justificatif de domicile afin de valider votre abonnement.

À SAVOIR

Ces abonnements sont disponibles sur notre boutique en ligne jusqu'au mois de novembre 2023, après cette échéance l'abonnement sera à faire uniquement à l'Espace Mobilités Intercom au comptant (pas de prélèvement mensuel possible).

IMPORTANT

En cas de rejet de prélèvement sur votre carte bancaire, l'abonnement est automatiquement résilié et vous devrez vous rendre à l'Espace Mobilités Intercom pour régler le solde de l'abonnement afin d'activer de nouveau la carte Intercom.

En cas de changement de carte bancaire ou d'expiration, il faut bien enregistrer votre nouvelle carte et la relier avec l'abonnement en cours avant le 25 du mois pour éviter un rejet qui entraîne la résiliation automatique de l'abonnement scolaire.